

XXX^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE DAMES
SABRE HOMMES

XXXIX^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 21 Janvier 2012

§§§

REGLEMENT

ARTICLE 1 Le Cercle d'Escrime de Dourdan organise, sous le patronage de la Fédération Française d'Escrime, de la Municipalité, de la Communauté de Communes de Dourdannais en Hurepoix, du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général de l'Essonne, de la Ligue de Versailles, du Comité Départemental de l'Essonne le **samedi 21 Janvier 2012** la COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN.

ARTICLE 2 Les compétitions sont ouvertes aux Sabreurs Masculins et féminin sélectionnés par leur Fédération suivant le quota définis par la F.I.E.

Les participants aux épreuves devront posséder la licence **F.I.E.**

ETRE ÂGÉS DE MOINS DE VINGT ANS AU 1^{ER} JANVIER 2012.

ARTICLE 3 LIEU ET HORAIRES DES COMPETITIONS.

GYMNASES Nicolas BILLIAULT et Lino VENTURA
Chemin du Champ de Courses à DOURDAN

Vendredi 20 Janvier	Gymnases Nicolas BILLIAUT	V.V.F. BELAMBRA
Contrôle des armes (2 armes max.)	de 14 h à 18 h	de 14 h à 21 h
	Gymnases Nicolas BILLIAUT	
Samedi 21 Janvier	SABRE HOMMES	SABRE DAMES
Contrôle des armes (2 armes max.)	à partir de 7 h	à partir de 8 h 45
Appel des tireurs	à partir de 7 h	à partir de 8 h 45
Réunion des chefs de délégation	7 h 45	9 h 30
Scratch	8 h 00	9 h 45
Début des épreuves	8 h 30	10 h 15
Finales à 4	17 h 00	

ARTICLE 4 La formule sera conforme aux décisions du congrès de la F.I.E. (1 tour de poule, sélection à l'indice, tableau d'élimination directe sans repêchage).

ARTICLE 5 Les participants devront se présenter en tenue réglementaire, normes F.I.E.

ARTICLE 6 Les licences seront contrôlées et le droit d'engagement de **15 €** doit être acquitté avant le tournoi. Le droit d'engagement sera à régler exclusivement en euros ou en dollars.

XXX^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE DAMES

SABRE HOMMES

XXXIX^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 21 Janvier 2012

§§§

- ARTICLE 7** Le Directoire Technique tranchera sans appel les cas non prévus au présent règlement et sera composé selon les exigences en vigueur de la F.I.E.
La compétition sera gérée avec le logiciel « **EN GARDE** » homologué par la F.I.E.
- ARTICLE 8** Le vainqueur se verra attribuer la Coupe de la Ville de Dourdan. Le meilleur des Cadets sera également récompensé par une coupe. Un classement des nations sera effectué à partir des résultats individuels. Dans ce classement, seuls les 4 meilleurs résultats de chaque nation seront pris en compte.
- ARTICLE 9** Les engagements devront être effectués selon les règles de la F.I.E., sur le site internet de la F.I.E.

ATTENTION

Les engagements seront clos 8 jours avant le début de la compétition

ARTICLE 10 Contact des organisateurs

Maître d'armes

Georges PALFI
38, rue d'Etampes
91410 DOURDAN

TEL : 33 (0) 1 64 59 85 22

POR : 33 (0) 6 15 07 57 94

email : georges.palfi@free.fr

Secrétaire adjointe responsable des réservations

Adeline PINTO

TEL : 33 (0) 6 58 29 33 46

email : adelinepinto@yahoo.fr

Président du Club

Laurent BOULANGER

ARTICLE 11

Pour des raisons de sécurité, nous vous rappelons que l'accès aux pistes du **Gymnase Nicolas Billiault** ne sera **autorisé** qu'aux **tireurs** en cours de compétition, aux **arbitres** et pour les tableaux d'éliminations directe, aux **accompagnateurs** munis d'un **badge spécial** qui leur sera remis à l'entrée des pistes lors de chaque match et repris après le match.

ARTICLE 12

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de perte de matériel ou de vol. Tout tireur engagé dans l'épreuve reconnaît implicitement avoir pris connaissance de tous les articles du présent règlement et les accepte sans réserve.

XXX^{ème} COUPE DU MONDE JUNIOR

SABRE DAMES

SABRE HOMMES

XXXIX^{ème} COUPE DE LA VILLE DE DOURDAN

Le 21 Janvier 2012

§§§

ACCUEIL Le vendredi 20 janvier de 14 h à 18h au gymnase Nicolas BILLIAULT. Nous vous recommandons de venir faire contrôler les armes dès vendredi pour éviter l'affluence le samedi matin. Le contrôle des armes peut aussi être effectué vendredi de 14 h à 21h00 au Bélambra.

Le vin d'honneur offert par la Municipalité de Dourdan, ainsi que les repas de vendredi ; samedi et dimanche soir auront lieu au Bélambra. – Hôtel Le Normont – Avenue d'Orléans – 91410 DOURDAN.

REPAS DU SOIR

Les repas des samedi soir auront lieu au Bélambra. (voir adresse ci-dessous).

Afin de prévoir les repas, les délégations sont priées de signaler à Mademoiselle Adeline PINTO, pour le **17 janvier 2012 au plus tard**, le nombre de personnes souhaitant y participer.

Prix le Samedi soir 22 € par personne.

TEL : 33 (0) 6 58 29 33 46

email : adlinepinto@yahoo.fr

HOTEL BELAMBRA Si vous souhaitez nous pouvons effectuer les réservations pour votre équipe à des prix préférentiels au Bélambra Le Normont

	Chambre Simple avec Petit Déjeuner	Chambre Double avec 2 Petits Déjeuner
Hors Cercle d'Escrime de Dourdan	69 €	84 €
Par le Cercle d'Escrime de Dourdan	65 €	80 €

LISTE DES HOTELS

**	Bélambra. Le Normont	91410 Dourdan	Av d'Etampes	Tel : 33 1 60 81 66 66 Fax : 33 1 64 59 44 78
**	Hôtel Blanche de Castille	91410 Dourdan	Place des Halles	Tel : 33 1 60 81 19 10 Fax : 33 1 60 81 19 11
**	Hôtel Auberge de France	91150 Etampes 17 Km	Route de Corbeil	Tel : 33 825 000 091 Fax : 33 826 020 091
**	Hôtel IBIS	91150 Etampes 17 Km	Rue des Remparts	Tel : 33 1 69 92 16 50 Fax : 33 1 64 94 04 32
**	Hôtel Campanile	91940 Les Ulis 20 Km	5 Av. des Andes	Tel : 33 1 69 28 60 60 Fax : 33 1 69 28 06 35
*	Hôtel Formule 1	91940 Les Ulis 20 Km	rue Rio Solado	Tel : 33 891 705 271 Fax : 33 1 69 29 04 24
*	Première Classe	91940 Les Ulis 20 Km	13 Av Tropiques	Tel : 33 1 69 07 69 96 Fax : 33 1 69 28 01 13

(Des navettes sont assurées au départ de Blanche de Castille et de Bélambra seulement)